

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 11 JUILLET 2024

Le 11 juillet 2024, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2024-126 du 11 juillet 2024 relatif à la demande d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société La Différenciation Évidente ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-127 du 11 juillet 2024 portant approbation du programme des jeux 2025 de la Française des Jeux ;](#)
- ✓ [Décision n° 2024-128 du 11 juillet 2024 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Astro » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2024-129 du 11 juillet 2024 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Maxi Astro » ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-130 du 11 juillet 2024 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Bingo » ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-131 du 11 juillet 2024 relatif à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Fruity Booster \(Ré-autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-132 du 11 juillet 2024 portant modification de la liste support de paris autorisés.](#)

A adopté les avis suivants : (non publiés)

- ✓ Avis n°2024-030 du 11 juillet 2024 portant modification du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères pour l'année 2024 (quatrième saisine modificative) ;
- ✓ Avis n°2024-031 du 11 juillet 2024 présenté par la Fédération Française de Volley et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur les compétitions de la Ligue Nationale de Volley ;
- ✓ Avis n°2024-032 du 11 juillet 2024 présenté par la Fédération Française de Volley et relatif à l'organisation de paris en ligne sur les compétitions de la Ligue Nationale de Volley ;
- ✓ Avis n°2024-033 du 11 juillet 2024 relatif à la nomination du médiateur de l'Autorité nationale des jeux.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 17 juillet 2024